

Tout ceci est presque une idylle ; mais le Weibertag, la « fête des femmes » des villages de Wihr, Walbach et Zimmerbach, à l'entrée du val de Munster, ressemble à s'y méprendre à une bacchanale et les origines en remontent certainement au paganisme. A l'un des jours du mois de février, les femmes de ces trois localités appartenant aux sires de Ribeaupierre, se réunissaient sur la place du marché de Wihr, masquées pour la plupart; pour être moins gênées dans leurs ébats et munies chacune de quelques provisions de bouche, l'une portant un pot rempli de légumes, l'autre, plus riche, une oie à la broche, etc. Elles allaient chercher à la cave seigneuriale deux tonnelets de vin, qui leur sont dus par tradition et, qu'on plaçait sur le bât d'un cheval, conduit par une femme masquée, agitant des sonnettes. On parcourait alors les rues des villages ; chaque boulanger et chaque aubergiste étaient tenus de fournir une miche de pain ; la caisse communale versait en outre à la masse une somme de douze florins. C'est avec cet argent que les braves femmes de Wihr, transformées pour un jour en ménades, achetaient un grand bouc, qu'elles ornaient desdites sonnettes. On s'établissait ensuite sur un communal, au croisement des routes; on cuisait des beignets avec le beurre fourni par la censé seigneuriale, on vidait les deux tonnelets et d'autres encore, on arrêtait tous les passants, pour les forcer à danser autour du bouc, en poussant de grands cris. Défense aux maris de se montrer avant la tombée de la nuit; ils accouraient au crépuscule pour avoir leur part du festin, et finalement leurs épouses ¹, plus ou moins ivres, rentraient, en titubant dans les rues, cassant les vitres et scandalisant tout le monde ². Il n'est pas étonnant que les représentants de l'Église aient protesté contre des scènes aussi peu édifiantes, et le curé Henri Foerster finit par obtenir de l'autorité civile la suppression de ces saturnales annuelles. Par arrêt du 24 février 1681, le bailli de Wihr avertit ses administrées que toutes celles qui seraient vues, ce jour-là, sur la voie publique, payeraient cinq couronnes d'amende, et enjoignit aux « forts de la halle ³ » de la localité de faire, la hallebarde à la main, des rondes dans les trois villages et de fustiger sévèrement toutes les femmes qu'ils trouveraient en contravention ¹.